

Conditions générales applicables au placement de supports publicitaires pour www.lemaitredeslamps.be dans le cadre du programme de partenariat de Lemaitredeslamps.be

§ 1 Validité

- 1) Les présentes Conditions générales de vente (ci-après : « CGV ») s'appliquent à la relation contractuelle entre Lampemesteren GmbH, Rabanusstraße 14-16 D- 36037 Fulda (dénommée ci-après : « Lampemesteren »), pour le compte de Lemaitredeslamps.be et les partenaires du programme de partenariat de Lampemesteren, que Lampemesteren exploite via la plate-forme marketing d'ADTRACTION (ci-après : « Partenaires » ainsi que « Programme de partenariat Lemaitredeslamps.be »). Les conditions de vente propres au Partenaire requièrent le consentement exprès de Lampemesteren, délivré par écrit ou sous forme de texte, et ne s'appliquent par conséquent pas non plus lorsque Lampemesteren ne conteste pas leur validité.
- 2) Les conditions ci-après s'appliquent également entre Lampemesteren et les partenaires du programme de partenariat Lemaitredeslamps.be dans le cas où elles diffèrent des « Conditions générale de vente relatives à la participation chez ADTRACTION » (dénommée ci-après : « Conditions de participation ADTRACTION »).
- 3) Les présentes CGV ne s'appliquent pas aux consommateurs. Lampemesteren n'entretient de relations contractuelles qu'avec des partenaires du programme de partenariat de Lemaitredeslamps.be qui sont des entrepreneurs.

§ 2 Conclusion du contrat

Un contrat portant sur le placement de supports publicitaires ne prend exclusivement effet entre Lampemesteren et un Partenaire que (i.) via la procédure de candidature sur la plate-forme ADTRACTION, dans le cadre de laquelle le Partenaire soumet une offre pour la participation au programme de partenariat de Lemaitredeslamps.be et accepte en même temps les présentes CGV, ainsi que (ii.) par l'acceptation de cette offre par Lampemesteren. En ce qui concerne la procédure de candidature elle-même, ce sont les Conditions de participation ADTRACTION qui trouvent à s'appliquer et non les présentes CGV. Il ne peut y avoir de prétention de la part du Partenaire à ce que son offre soit acceptée et à ce que Lampemesteren conclut un contrat. Le Partenaire est informé par ADTRACTION de son admission dans le programme de partenariat.

§ 3 Objet du contrat

- 1) L'objet du présent contrat porte sur la participation au programme de partenariat et à la promotion de Lemaitredeslamps.be (www.Lemaitredeslamps.be) par le Partenaire en tant que publisher (éditeur), dans le cadre de la plate-forme ADTRACTION. À cette fin, Lemaitredeslamps.be met, en tant qu'advertiser (annonceur), un choix de supports publicitaires (par ex. bannières publicitaires, boutons, liens textuels) à la disposition du Partenaire par le biais du programme de partenariat.
- 2) Le Partenaire placera, sous sa propre responsabilité, les supports publicitaires Lemaitredeslamps.be sur le(s) site(s) Internet enregistré(s) dans le programme de partenariat Lemaitredeslamps.be (ci-après « Site Internet partenaire »). Le Partenaire décide librement s'il souhaite placer le support publicitaire Lemaitredeslamps.be sur le Site Internet partenaire et pendant combien de temps. Il est en droit de supprimer à nouveau et à tout moment le support publicitaire Lemaitredeslamps.be.
- 3) Pour la promotion et pour permettre une transmission efficace des transactions (par ex. commandes, leads), le Partenaire reçoit une commission d'intermédiaire. Cette commission est versée exclusivement par ADTRACTION et varie en fonction de l'étendue des prestations et de leur valeur réelle. La création et le montant de cette commission sont définis en fonction des accords conclus avec ADTRACTION et ne sont pas régis par les présentes CGV.
- 4) Le programme de partenariat Lemaitredeslamps.be ne fait naître aucun autre rapport contractuel entre les parties et excédant les limites du présent contrat, comme par exemple la cession ou la concession de droits de jouissance, qu'il s'agisse de droits de protection enregistrés ou non.
- 5) Lampemesteren se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les éventuelles modifications sont communiquées au Partenaire par courriel. Si le Partenaire n'est pas d'accord avec ces changements, celui-ci est alors en droit d'en faire part à Lampemesteren jusqu'à l'expiration d'un délai de quatre semaines à compter de la notification des changements. En l'absence d'une telle notification dans le délai prescrit, les modifications sont réputées acceptées et entrent en vigueur à l'expiration de ce délai. Lampemesteren signalera l'importance du délai de quatre semaines au Partenaire dans la notification de modification.

Conditions générales applicables au placement de supports publicitaires pour www.lemaitredeslamps.be dans le cadre du programme de partenariat de Lemaitredeslamps.be

§ 4 Obligations incombant aux Partenaires

- 1) Le Partenaire est lui-même responsable des contenus et du fonctionnement de son Site Internet partenaire. Il lui est interdit d'y placer des contenus enfreignant le droit en vigueur, les bonnes mœurs ou les droits de tiers, et ce, pendant toute la durée du présent contrat. Sont notamment interdits, sans toutefois s'y limiter, les présentations faisant l'apologie de la violence, les contenus et les images à caractère sexuel et pornographique, les allégations trompeuses ou les contenus discriminatoires (concernant par ex. le sexe, la race, la politique, la religion, la nationalité ou un handicap). Il est interdit de faire référence à de tels contenus sur le Site Internet partenaire lui-même. Il est également interdit d'insérer des liens, à partir du Site Internet partenaire, renvoyant à ce type de contenus, que ce soit sur d'autres sites Internet ou canaux de communication.
- 2) Le Partenaire n'est pas autorisé à présenter des sites sur Internet qui seraient susceptibles de créer un risque de confusion avec le site de Lemaitredeslamps.be. Il est interdit au Partenaire de refléter de tels sites ou de s'appropriier des graphiques, des textes ou d'autres contenus du site de Lemaitredeslamps.be. Il convient d'éviter notamment de donner l'impression que le Site Internet partenaire constitue un projet de Lampemesteren ou que son exploitant est lié économiquement avec Lampemesteren d'une manière qui va au-delà du programme de partenariat Lemaitredeslamps.be et du présent contrat. Toute utilisation par le Partenaire de matériels ou de contenus Lemaitredeslamps.be, en particulier issus du site Lampemesteren, ou encore de ses logos ou de ses marques, requiert une autorisation préalable de la part de Lampemesteren, délivrée par écrit ou sous forme de texte.
- 3) Le marketing sur les moteurs de recherche et toute autre publicité basée sur des mots-clés pour le domaine Lemaitredeslamps.be, ainsi que pour les marques propres Lindby, Lucande et Archio, Qitani, ne sont pas autorisés. En cas d'infraction, toutes les ventes générées seront annulées et d'autres droits, en particulier des droits d'injonction, de suppression et de dommages et intérêts, seront réservés. En outre, [Lampemesteren GmbH](http://Lampemesteren) se réserve le droit de résilier le programme de partenariat sans autre avertissement. Les liens de site dans les annonces Google et Microsoft Ads ne peuvent être réservés en relation avec Lemaitredeslamps.be que s'ils renvoient à une page de renvoi du site partenaire sur laquelle Lemaitredeslamps.be est promu en exclusivité. Les liens vers des marques ou des marques propres de [Lampemesteren GmbH](http://Lampemesteren) ou vers des fautes de frappe ou des termes génériques relatifs à la gamme de produits Lemaitredeslamps.be ne sont pas autorisés.
- 4) La promotion des produits vendus par [Lampemesteren GmbH](http://Lampemesteren) via sa boutique en ligne Lemaitredeslamps.be ainsi que la promotion des produits de la propre marque Lampemesteren via Google et Microsoft Shopping ne sont autorisées qu'après accord préalable. En cas d'infraction, le partenaire affilié n'a pas droit à la commission correspondante. En outre, [Lampemesteren GmbH](http://Lampemesteren) se réserve le droit de résilier le programme d'affiliation sans autre avertissement.
- 5) Le Partenaire assure n'installer des cookies que lorsqu'un support publicitaire mis à disposition par le programme de partenariat Lemaitredeslamps.be est placé de manière visible sur le Site Internet partenaire et que cela conduit à un clic volontaire et conscient de la part de l'utilisateur. L'utilisation de surcouches, d'add-ons, d'iFrames ou de la technologie post view est strictement interdite.
- 6) Le Partenaire ne peut promouvoir que des bons d'achat que Lampemesteren lui a explicitement remis, à l'attention des affiliés, dans le cadre du programme de partenariat Lemaitredeslamps.be et/ou lui a communiqué via la newsletter des Partenaires. La promotion d'autres bons d'achat, provenant par exemple de lettres d'information de clients finaux, d'annonces imprimées, de contacts du service client ou d'autres partenaires est interdite. En cas de violation de ces dispositions, l'ensemble des transactions seront annulées et tous les autres droits, en particulier les droits à demander la cessation, la suppression ou des dommages et intérêts, seront réservés.
- 7) En cas de violation fautive par le Partenaire des dispositions figurant aux paragraphes 1) à 5) susmentionnés ou d'autres droits de propriété intellectuelle ou droits d'auteur de Lampemesteren, Lampemesteren est alors en droit de résilier le présent contrat pour motif grave, conformément aux dispositions légales. Les éventuels autres droits que Lampemesteren peut exercer à l'encontre du Partenaire ne s'en trouvent pas affectés. Lampemesteren est notamment autorisé à conserver ou à suspendre toutes les prestations qui sont en lien avec le Partenaire.
- 8) Le Partenaire retirera immédiatement et à tout moment les supports publicitaires Lemaitredeslamps.be du Site Internet partenaire dès que Lampemesteren l'invitera à le faire pour la première fois.
- 9) Si Lampemesteren est mis en cause par des tiers en raison du non-respect fautif de l'une des dispositions contractuelles ou de la violation d'une disposition légale par le Partenaire, concernant le placement de supports publicitaires Lemaitredeslamps.be, le Partenaire est alors tenu de libérer Lampemesteren de toutes les prétentions que les tiers pourraient faire valoir en raison des violations susmentionnées, y compris les frais juridiques raisonnables de défense. Si Lampemesteren a besoin d'informations ou d'explications de la part du Partenaire pour se défendre en

Conditions générales applicables au placement de supports publicitaires pour www.lemaitredeslamps.be dans le cadre du programme de partenariat de Lemaitredeslamps.be

justice, ce dernier a alors l'obligation de les mettre immédiatement à disposition de Lampemesteren. Le Partenaire apportera également un soutien adéquat à Lampemesteren lors de sa défense.

§ 5 Prestations de Lampemesteren ou d'ADTRACTION

- 1) L'admission au programme de partenariat Lemaitredeslamps.be permet au Partenaire de bénéficier d'un large choix de supports publicitaires, lesquels sont adaptés, en termes de régularité et à la seule discrétion de Lampemesteren, à la gamme de produits et à la saison. Si le Partenaire en fait la demande, Lampemesteren s'efforcera, dans les limites de ce qu'il considère comme raisonnable, de mettre à sa disposition des formats sur mesure ou des modèles de lettre d'information.
- 2) Lampemesteren administre son site Internet ainsi que les services qui y sont proposés, comme par ex. la fourniture de données produits, dans le cadre des possibilités techniques dont dispose Lampemesteren. Dans ce contexte, Lampemesteren n'a pas l'obligation de fournir un site Internet accessible en permanence et sans failles. La qualité et l'exactitude des produits, des supports publicitaires ou des fichiers csv proposés sur le site Internet Lampemesteren sont laissés à la discrétion exclusive de Lampemesteren.
- 3) En cas de conclusion d'un contrat avec le Partenaire, les principales obligations devant être satisfaites par Lampemesteren se réduisent, conformément à la description précédente, à (i.) la fourniture de supports publicitaires et à (ii.) l'exploitation du site Internet.
- 4) Grâce au service de tracking d'ADTRACTION, l'ensemble des activités du Partenaire sont consignées et mises à la disposition de ce dernier au moyen de statistiques et de rapports établis par ADTRACTION. La provision qui est versée mensuellement par ADTRACTION au Partenaire est calculée sur la base des commandes transmises et de la valeur nette du panier qui en résulte.
Sont prises en compte ici l'ensemble des ventes nettes entièrement conservées par le client après la livraison mais aussi toutes les ventes nettes que les clients conservent après un renvoi partiel. Les taux de commission en vigueur sont disponibles dans les informations pour les partenaires du programme de partenariat Lemaitredeslamps.be, sur la plate-forme ADTRACTION.
- 5) Dans le cadre de sa participation à la plate-forme ADTRACTION et conformément aux conditions qu'il aura convenues avec ADTRACTION à cet égard, le Partenaire détient un droit à la commission à l'encontre d'ADTRACTION. Ce droit porte sur les transactions qui résultent de la promotion active de Lemaitredeslamps.be que le Partenaire aura effectuée au cours de la première session et des 30 jours suivants, sur le Site Internet partenaire enregistré auprès du programme de partenariat.

§ 6 Responsabilité

- 1) En cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, Lampemesteren porte l'entière responsabilité des atteintes à l'intégrité corporelle, à la vie ou à la santé, conformément aux dispositions de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux et à hauteur d'une garantie prise en charge par Lampemesteren.
- 2) En cas de manquement par négligence légère à une obligation qui est essentielle la bonne exécution de l'objet du contrat (obligation cardinale), la responsabilité de Lampemesteren est limitée aux dommages qui sont prévisibles ou typiques de ce genre d'opérations.
- 3) Toute responsabilité dépassant ce cadre est exclue.
- 4) La limitation de responsabilité susmentionnée s'applique également à la responsabilité personnelle des collaborateurs, des représentants et des organes de Lampemesteren.

§ 7 Durée du contrat et résiliation

- 1) La durée du présent contrat dépend (i) de la durée pendant laquelle le Partenaire est affilié au Programme de partenariat de Lemaitredeslamps.be dans le cadre de la plate-forme d'ADTRACTION et/ou (ii) de la résiliation par l'une ou l'autre des parties contractantes, dans le respect des Conditions de participation ADTRACTION.
- 2) Une fois le contrat résilié, le Partenaire a l'obligation de supprimer immédiatement et de sa propre initiative les informations et les supports publicitaires qui lui ont été fournis. Il ne dispose d'aucun droit de rétention à cet égard. Le Partenaire est tenu de confirmer cette suppression, par écrit ou sous forme de texte, si Lampemesteren en fait la demande.

Conditions générales applicables au placement de supports publicitaires pour www.lemaitredeslampes.be dans le cadre du programme de partenariat de Lemaitredeslampes.be

§ 8 Confidentialité

- 1) Les Informations confidentielles comprennent toutes les informations et tous les documents que l'autre partie désigne comme confidentiels ou qui doivent être considérés comme tels en raison des circonstances. Il s'agit en particulier des informations sur les conditions, les spécificités liées aux ventes et les matériels analytiques qui ont été mis à leur disposition par des collaborateurs de Lampemesteren.
- 2) Les parties conviennent de préserver la confidentialité de ces informations. Le Partenaire ne divulguera des informations confidentielles qu'à ceux de ses collaborateurs qui doivent en avoir connaissance afin de mettre le présent contrat en œuvre. Le Partenaire veillera à ce que ces collaborateurs préservent la confidentialité de ces informations aussi bien pendant qu'après la cessation de leurs activités.
- 3) L'obligation de confidentialité s'applique de manière illimitée, au-delà de la durée du présent contrat.

§ 9 Cession, droits de rétention, compensation

- 1) Le Partenaire ne peut transmettre à des tiers des droits émanant de ce contrat et exercés à l'encontre de Lampemesteren qu'après que ce dernier y ait consenti par écrit ou sous forme de texte.
- 2) Chaque partie contractante n'est en droit de compenser ou d'exercer un droit de rétention vis-à-vis de l'autre partie que sur des créances incontestées ou ayant force de chose jugée.

§ 10 Dispositions finales

- 1) Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique au présent contrat, à l'exclusion de l'ensemble des droits (contractuels) internationaux ou supranationaux, et notamment du droit commercial des Nations Unies.
- 2) Le tribunal exclusivement compétent, y compris sur le plan international, pour l'ensemble des litiges résultant de la présente relation contractuelle est le tribunal du siège de Lampemesteren. Lampemesteren est libre de déposer une plainte auprès de la juridiction de droit commun du Partenaire.
- 3) Aucun autre accord verbal n'a été convenu au sujet du présent contrat. Toute modification ou ajout au contrat est soumis(e) à la forme écrite. Cette règle s'applique également pour la modification ou l'abrogation de cette clause.
- 4) Dans le cas où l'une des dispositions du présent contrat s'avérait inefficace ou inexécutable, cela n'affecterait en rien la validité des autres dispositions. Les parties contractantes s'évertueront à remplacer la disposition inefficace ou inexécutable par une disposition qui correspond le mieux à l'objectif du contrat, tant du point de vue juridique qu'économique. Il en va de même en cas de lacune réglementaire.

L'équipe Affiliation Lampemesteren est à votre écoute pour toutes questions.

Veillez contacter :

Lampemesteren GmbH
partnerships@lemaitredeslampes.be
Version : 21/07/2025